

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le **2 décembre 2019 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets: Autoriser la construction projetée d'un bâtiment accessoire en cour avant contrairement à l'article 4.24 du règlement de zonage numéro 2018-464.

Identification du site concerné: Propriété de M^{me} Chloé Brassard Carrier et M. Simon Doyle sise sur le chemin de la Tour à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 5 704 984.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce quatorze novembre 2019.

Dany Dallaire
Directeur général